

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 06/12/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
<b>DATE D’AFFICHAGE :</b> 23/12/2024					
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>EN EXERCICE</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>POUVOIRS</b>	<b>VOTANTS</b>	<b>ABSENTS</b>
	29	20	4	24	5
<b>FB/TD/OR</b> <b>N° 2024/49</b>	<b>AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE D’ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D’INVESTISSEMENT JUSQU’À L’ADOPTION DU BP 2025 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L’EXERCICE PRÉCÉDENT)</b>				

**Étaient présents :** François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Hélène CHARRIER, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD

**Excusés :**

- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Patricia EVENO
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN,
- Thomas AMELOT, Pouvoir à Denis DURAND

**Absentes :** Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF, Christine HABEGGER, Marie-France DURAND, Dalila DOROL

**Secrétaire de séance :** Béatrice BONVIN

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'exécutif peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédents non compris les reports de crédits et les crédits afférents au remboursement de la dette. Les montants ci-dessous sont en Euros.

Chapitre		Montant BP 2024	Calcul 25% du chapitre
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 500,00 €	15 375,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 244 700,00 €	1 061 175,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise pour l'exercice 2025, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits d'investissement du budget de l'exercice 2024. La répartition par chapitre est indiquée ci-après :

Chapitre		Montant BP 2024	Calcul 25% du chapitre
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	61 500,00 €	15 375,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 244 700,00 €	1 061 175,00 €

Fait et délibéré à Épernon,  
le 16 décembre 2024



Secrétaire de séance  
Béatrice BONVIN



Le Maire,  
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.